

**ARRETE N° RH 26**

De Monsieur le Maire de La Trinité

**Portant délégation de signature  
à Monsieur Christophe PARRINI  
Agent de maîtrise principal Titulaire**

Ladislav POLSKI, Maire de La Trinité,

**VU** les articles, L.2122-19, R.2122-8, R.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui confère au maire le pouvoir de donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à certains agents territoriaux,

**VU** l'arrêté n° RH 23.09.24 du 12 septembre 2023 portant avancement d'échelon à compter du 22 septembre 2023,

**CONSIDERANT** que Monsieur Christophe PARRINI, Agent de maîtrise principal Titulaire, exerce les fonctions de Responsable des achats et du parc automobile au Centre Technique Municipal,

**ARRETE**

**ARTICLE I** : Selon les dispositions de l'article L.2122.19 précité, il est donné délégation de signature à Monsieur Christophe PARRINI, Responsable des achats et du parc automobile au Centre Technique Municipal, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour :

- les devis et bons de commande jusqu'à 300 € H.T.

**ARTICLE II** : Les actes signés au titre de l'article 1<sup>er</sup> devront porter les, nom, prénom, qualité et mention de la délégation.

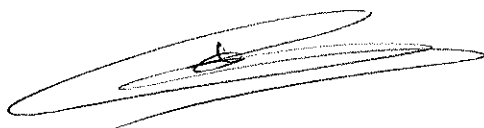
**ARTICLE III** : Cette délégation peut être rapportée à tout moment et sa validation ne saurait, en tout état de cause, dépasser l'expiration du mandat de l'élu l'ayant accordée ou la fin des fonctions de Monsieur Christophe PARRINI, au poste la justifiant. Monsieur Christophe PARRINI ne pourra en aucun cas subdéléguer sa signature.

**ARTICLE IV** : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie, transmis à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, à Monsieur le Trésorier, publié, affiché et notifié à l'intéressé.

Fait à La Trinité, le 23 mars 2026

Ladislav POLSKI,  
Maire de La Trinité

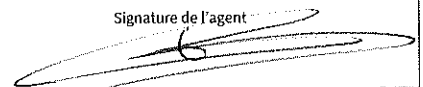
Spécimen de signature : Christophe PARRINI



La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale : 18 avenue des Fleurs, 06000 Nice, soit par voie électronique à partir de l'application internet "Télérecours citoyens" accessible par le site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr/>.

Notifié à l'intéressé, le 10/04/2026

Signature de l'agent



**DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES**

Tél: 04 93 27 64 21 | [direction.generale@villelt.fr](mailto:direction.generale@villelt.fr)

Mairie de La Trinité | 19, rue de l' Hôtel de Ville, BP 29 | 06341 La Trinité

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur Le Maire